



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 09 Décembre 2015

**POLITIQUES PUBLIQUES DE MOBILITE ET ORGANISATION DU RESEAU DE
TRANSPORTS**

6 - POLITIQUE TARIFAIRE

**6.3 - Avenant N°1 à la convention N°2013-853 entre SMTc-TISSEO, TISSEO EPIC et la
Mairie de Toulouse relative à la mise en place de la carte Multi-services**

L'an deux mille quinze, le neuf décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL BORRELLO (*pouvoir à compter du point 14*) GRASS, KELLER, LAGLEIZE (*pouvoir à compter du point 14*) LATTES, MME MARTI, MM. MOUDENC, TRAUTMANN.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME TRAVAIL-MICHELET.

Etait absent-excuse :

M. RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

La Mairie de Toulouse, en collaboration avec le SMTC et TISSEO-EPIC, a mis en place sur son territoire une nouvelle technologie sans contact centrée sur la mobilité urbaine pour faciliter l'accès des équipements aux usagers.

Dans ce cadre une carte multiservices a été mise en place en 2013 à destination des toulousains domiciliés sur le périmètre de la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole. Cette carte permet l'accès aux services rendus par la Mairie de Toulouse (les piscines, les lieux culturels) et au réseau de transport urbain de Tisséo.

La convention N°2013-853 arrive à échéance au 31 décembre 2015. Les partenaires souhaitent poursuivre le dispositif. Par conséquent, le projet d'avenant N°1 a pour objet de prolonger la convention N°2013-853 entre SMTC-TISSEO, TISSEO-EPIC et la Mairie de Toulouse, pour une durée de deux ans à compter du 1er janvier 2016.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver les dispositions du présent projet d'avenant n°1 à la convention N°2013-853 entre SMTC-TISSEO, TISSEO-EPIC et la Mairie de Toulouse, relative à la prolongation de la convention des cartes multiservices.

*
* *

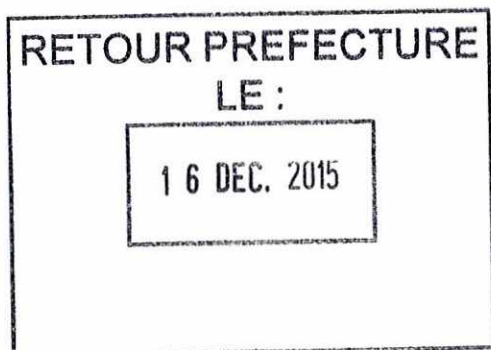
Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention N°2013-853 entre SMTC-TISSEO, TISSEO-EPIC et la Mairie de Toulouse.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES



**AVENANT N°1 A LA CONVENTION N°2013-853
ENTRE LE SMTC, TISSEO-EPIC ET LA MAIRIE DE TOULOUSE
RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE LA CARTE MULTI-SERVICES**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Mairie de TOULOUSE, représentée par Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Maire, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du xxxxxxxxx, et dont le siège social est situé Place du Capitole – BP999 – 31040 TOULOUSE CEDEX,

Ci-après désignée « la Mairie de Toulouse »,

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, SMTC-TISSEO, sis 7, Esplanade Compans Caffarelli, BP 11 120 - 31 011 TOULOUSE CEDEX 6 représenté par son Président en exercice Monsieur Jean-Michel LATTES, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° D.2015.12.09.5.3 en date du 9 décembre 2015,

Ci-après dénommé « SMTC-TISSEO »,

Et,

L'Etablissement Public Industriel et Commercial Tisséo, sis 4, impasse Mesplé, 31081 TOULOUSE CEDEX 1 représenté par son Président en exercice Monsieur Marc DEL BORRELLO, dûment habilité aux fins des présentes,

dénommé ci-après « TISSÉO-EPIC »

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prolonger la convention N°2013-853 en date du 28 novembre 2013 entre le SMTC, TISSEO-EPIC et la Mairie de Toulouse dans le cadre de la mise en œuvre des cartes multiservices.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention est prolongée pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

LES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION DEMEURENT INCHANGEES

Fait à Toulouse en trois exemplaires originaux, le//

Le SMTC,
Le Président,

La Mairie de Toulouse,
Le Maire,

Jean-Michel LATTES

Jean-Luc MOUDENC

TISSEO-EPIC,
Le Président,

Marc DEL BORRELLO